



**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023, 19h00**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2023.
- Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1-Hérault Energies - Convention de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications Avenue de la Tuilerie
- 2-Demande de dépôt d'archives communales
- 3-Questions diverses

L'an deux mille vingt-trois le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Espondeilhan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe LLOP, Maire.

Date de convocation : 2 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : - En exercice : 14
- Présents : 10
- Votants : 12

Présents : M. LLOP Christophe ; Mme MAHEO Laurence ; M. POPOVIC Jean-Marie ; Mme LEROY Véronique ; M. VITAL Jean-Claude ; Mme TUFFREAU Michèle ; M. TREILHOU Christophe ; M. JULLIÉ Bernard ; M. VITAL Georges et Mme SORIA Nathalie.

Procurations : M. ALLIÉ Stéphane donne pouvoir à M. LLOP Christophe ; M. DESMAREST Sylvain donne pouvoir à M. POPOVIC Jean-Marie.

Absents excusés : Mme BULLER BARGETZY Karine ; Mme LE ROUX Mathilde.

Secrétaire de séance : Mme LEROY Véronique.
Désignée à l'unanimité.

*** Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2023.**

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

*** Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Numéro décision	Date	Objet
n°23/2	23/10/2023	Rétrocession d'une concession funéraire perpétuelle

Mme Laurence FIRMIN avait une concession dans le cimetière mais elle a finalement décidé de ne pas construire de tombeau. Elle fait don à la commune de cette concession. L'emplacement de cette concession permettra de faciliter le passage entre le cimetière et le futur cimetière en projet.

DÉLIBÉRATIONS

19h06 : Arrivée de Mme LE ROUX Mathilde

19h08 : Arrivée de Mme BULLER BARGETZY Karine

1- Hérault Energies - Convention de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications Avenue de la Tuilerie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux d'électricité, éclairage public et télécommunications concernant l'Avenue de la Tuilerie.

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux) s'élève à :

Travaux d'électricité : 247 288,66 €

Travaux d'éclairage public : 62 490,11 €

Travaux de télécommunications : 92 145,78 €

Total de l'opération : 401 924,55 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) : 145 962,88 €

- La TVA sur les travaux d'électricité et d'éclairage public sera récupérée directement par Hérault Energies : 47 658,28 €

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : 208 303,39 €

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS 13 POUR ET 1 ABSTENTION (M. JULLIÉ Bernard)

- **D'ACCEPTER** le projet de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications Avenue de la Tuilerie pour un montant prévisionnel global de 401 924,55 € TTC.

- **D'ACCEPTER** le plan de financement présenté ci-dessus et décrit en annexe de la présente délibération.

- **DE PRÉVOIR** de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 2nd semestre 2023 - 1^{er} semestre 2024.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.

- **DE S'ENGAGER** à inscrire aux budgets des années 2023 et 2024 de la Commune en dépense, chapitre 21, article 2151 : la somme de 208 303,39 €.

2- Demande de dépôt d'archives communales

Le Code du Patrimoine (article L 212-11 modifié par la [loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 - art. 61](#)) prévoit le dépôt aux Archives départementales des archives des communes de moins de 2000 habitants. Ce dépôt permettrait de garantir à ces documents des conditions de conservation optimales aux Archives départementales et une facilité d'accès à ces documents.

Cela permet également un gain de place en mairie.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITÉ

- **DÉCIDE** dans un souci de bonne conservation des documents, le dépôt aux Archives départementales de l'Hérault des archives suivantes :

Archives publiques communales :

- Archives anciennes (antérieures à 1790)
 - 5 registres paroissiaux (1743-1793)
 - Autres archives anciennes

- Archives modernes (postérieures à la Révolution)
 - 33 registres d'état civil jusqu'en 1907
 - 5 registres de délibérations communales (1832-1925)
 - Autres archives antérieures à 1924 à l'exception des documents cadastraux

Archives privées :

- Fonds de l'ancien maire du village Léon Grégoire (XXe siècle) qui sera coté en sous-série 334J aux Archives départementales de l'Hérault.

3- Questions diverses

Soirée du Personnel : 8 décembre

Un devis pour un buffet a été demandé à The Dinette.

Demande de box pour l'association Octobre Rose Espondeilhan :

La Présidente de l'association a sollicité, par courrier, M. le Maire afin de pouvoir utiliser le box de l'association des PEEC (Parents d'élèves) qui a été dissoute courant octobre. Il a été décidé de répondre favorablement.

Spectacle de Noël :

Le magicien Belfiore a été sollicité pour un spectacle le vendredi après-midi 22 décembre, jour des vacances. Suivi d'un goûter offert par la Mairie. Le père Noël sera également présent au moment du goûter.

Disponibilité de Logan Gasc :

Lors de son entretien annuel, Logan Gasc, employé aux services techniques, a fait part de son souhait de demander une disponibilité pour un autre projet professionnel. Son départ serait prévu pour février 2024.

Achat/vente ZAC du Levant :

Monsieur le maire informe le conseil du passage par actes notariés ce jour pour l'achat par la Commune et la vente immédiate au Crédit Agricole.

Barrières bois endommagées suite à un accident début septembre (avenue de la Mer) :

M. Jullié demande pourquoi les travaux de remplacement des barrières endommagées n'ont pas été faits. Monsieur le maire précise que les déclarations aux assurances ont été effectuées. Aucuns travaux ne peuvent démarrer avant l'avis des experts.

Opération « roulage » par le SICTOM :

Une opération roulage a été effectuée par le Sictom. Il s'agit en effet de sensibiliser les citoyens à rentrer leurs containers après le passage du ramassage. 15 jours après cette opération, les incivilités ont repris. La prochaine solution sera la verbalisation par le policier municipal.

Container pour le Parc :

Des devis ont été reçus pour l'achat d'un nouveau container. Son achat dépendra des possibilités budgétaires.

Séance levée à 20h33.

**La secrétaire de séance,
Véronique LEROY**

**Le Maire,
Christophe LLOP**

